

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 62 (1954)
Heft: 1

Artikel: Lausanna Civitas Equestris
Autor: Decollogny, Adolphe
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-47949>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Lausanna Cívitas Equestris

(*Devise heraldique*)

Si vos préoccupations ne sont pas trop graves en pénétrant en ces lieux officiels, vous remarquerez sans doute au-dessus de la porte conduisant aux Pas-Perdus de l'Hôtel de Ville de Lausanne un charmant tableau représentant le *Silence*.

Cette peinture, de 1684, a fait l'objet d'une intéressante communication de M. J.-C. Biaudet, directeur de la Bibliothèque cantonale et universitaire, à l'occasion de l'assemblée du Vieux-Lausanne, en 1952¹. Elle est due au peintre-verrier Hans-Ulrich Fisch, originaire d'Argovie, et paraît inspirée d'une gravure de 1607 du peintre hollandais Otto van Veen ou Otto Vaenius, nous montrant Harpocrate, le dieu grec du silence.

Le personnage principal est un génie ailé, qui, le doigt sur la bouche, recommande qu'on se taise.

Il tient, de la main droite, une bannière aux armes de la ville de Lausanne, où la partie rouge est ici plus importante que la blanche, ce qui est correct. Cette bannière est chargée de trois majuscules L.C.E. Non ! ces initiales, dont l'usage s'est exagérément développé à notre époque, ne signifient pas Lausanne Club d'Escrime, ou d'Equitation, ce sont celles de *Lausanna Civitas Equestris*.

Nos prédecesseurs, au XVI^e siècle, non contents d'arborer avec leur écu celui de l'Empire, puis les deux lions, estimèrent pouvoir les accompagner de cette légende. Genève n'avait-elle pas son *Post Tenebras Lux* qui, en 1543, avait succédé à *Post Tenebras Lucem* ?

Le Musée cantonal possède un certain nombre de pièces de monnaie du moyen âge portant cette qualification.

Selon l'*Histoire de la Monnaie de Lausanne*, de A. Morel-Fatio, il y eut deux périodes principales bien distinctes. Celle de

¹ Cette étude a paru sous le titre de *Le « Silence » de l'Hôtel de Ville de Lausanne*, dans la *Revue suisse d'art et d'archéologie*, volume 13 (1952), p. 242-247.

la monnaie anonyme, puis celle des monnaies signées. La première date de l'origine de l'atelier lausannois, à l'époque mérovingienne, et s'étend jusqu'à l'épiscopat de Guy de Prangins, en 1375. La seconde commence avec ce même évêque pour prendre fin en 1536.

Les pièces frappées au cours de la première période portent à l'avers une sorte de temple, à cinq colonnes, accompagné de la légende *Sedes Lausane*, et, suivant l'émission, surmonté d'une boule ou d'un annelet et soutenu par trois ou cinq besants.

Une croix, dont la forme a varié, ornant le revers, était entourée de la légende *Civitas Equestri (um)*, très généralement abrégée. Dans un cas unique on lit *Sedes Equestris*. Quant à la croix, elle était parfois cantonnée par une pointe barbue, avec un besant ou un annelet.

Ces monnaies, de la valeur d'un denier et d'une obole, conservent invariablement ces motifs et ces deux légendes. Exceptons cependant un denier dont le temple est remplacé par une figuration de la Vierge et où la devise *Civitas Equestris* cède la place à *Beata Virgo*. Le soleil et la lune cantonnent la croix au lieu de la pointe barbue et du besant. Morel-Fatio attribue cette émission exceptionnelle au Chapitre, pendant une vacance épiscopale (1229/31 ou juillet 1239 à mars 1240). Il n'est guère possible de donner quelques précisions quant à l'origine du temple et des deux légendes. Cette tradition semble remonter très haut dans l'histoire. Le caractère impersonnel ne permet pas de connaître avec certitude le nom de l'évêque auteur de l'émission. Seul le titre monétaire a pu donner quelques indications. On remonte ainsi à Guillaume de Champvent (1273-1302), peut-être même à son prédécesseur Jean de Cossonay (1240-1273). Cette tradition, d'ailleurs bien antérieure à ces derniers, se perpétuera jusque sous Guy de Prangins (1375-1394).

Pour des raisons d'ordre technique et monétaire, ce dernier se trouve dans l'obligation de rompre avec le système traditionnel. Les deniers et les oboles ne suffisent plus. Il émet des pièces d'un demi-gros, ou demi-sol, ayant une plus grande valeur, soit six deniers. Guy de Prangins s'inspirera de la frappe de l'atelier de Milan, et comme celui-ci, il fera figurer saint Ambroise, l'accompagnant toutefois de son écu personnel, qu'entoure une

devise énigmatique. Il émettra encore une fois des deniers et des oboles selon l'ancienne tradition, et c'est tout. La monnaie épiscopale avait cessé d'être impersonnelle. Sous son épiscopat, la devise *Civitas Equestris* cesse d'orner les monnaies lausannoises. Cette disparition semble toutefois être imputable plutôt à des besoins nouveaux qu'à une mise en doute de la valeur de cette qualification. A l'avenir, on verra *Lausanna Civitas*, souvent abrégé ou modifié.

Même lors de la supplique adressée par les bourgeois de Lausanne à LL. EE., quand celles-ci s'approprieront la frappe de la monnaie, on parlera de *Civitas Lausanne*, sans allusion à *Civitas Equestris*.

D'où vient qu'en 1573 cette légende apparaisse sous forme de devise heraldique ? C'est la date que porte une pierre jaune, déposée dans la cour du Musée du Vieux-Lausanne. En ses ours de gloire, elle ornait la porte de Saint-Maire. Outre cette devise ressuscitée, cette pierre portait deux ensembles héraldiques, l'un avec les deux écus lausannois, surmontés de l'écusson impérial, le tout soutenu par les deux lions, l'autre était vraisemblablement aux écus bernois.

Ces deux ensembles héraldiques, accompagnés de la devise *Lausanna Civitas Equestris* figurent sur la cloche Marie-Madeleine, de 1583, à la Cathédrale. La cloche de 1666, jadis à Saint-François, actuellement au Grand Temple, et celle de midi, de 1726, qui a fait le voyage inverse, portent ces mots également. On retrouve encore ceux-ci sur le célèbre plan Buttet, de 1638, accompagnant un magnifique cartouche aux armes de Lausanne. Enfin, une adresse du 12 août 1688, conservée au Vieux-Lausanne, est ornée de l'écu de Lausanne et des mots *Lausanne Civitas Equestris*. Il s'agit d'une lettre de remerciement envoyée par Alexandre Piffard, pasteur à Saint-Paul-Trois-Châteaux (Dauphiné) aux « Bourgmaistre, Boursier, Banderets et conseillers de la ville de Lausanne » en témoignage de grande gratitude pour l'accueil fait aux réfugiés huguenots de France après la Révocation de l'Edit de Nantes (1685).

Puis en 1737, on découvrit un marbre à Vidy qui vint éclairer les esprits. Cette découverte révéla que Lausanne n'était qu'un vicus, un bourg sans muraille. Seule Nyon pouvait porter le titre d'Equestre et l'on n'en parla plus.

Ne jetons pas trop la pierre à nos prédecesseurs d'avoir commis l'erreur de reprendre cette devise. Ils se sont inspirés d'une tradition maintenue par les évêques et, faute de mieux, cela pouvait être pris pour une référence. L'usage a d'ailleurs été discret. Est-ce une tentative des Lausannois de faire comprendre à leurs maîtres que leur ville avait, plus que Berne, des titres d'ancienneté ?

AD. DECOLLOGNY.

SOCIÉTÉ VAUDOISE D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

*Séance du samedi 23 janvier 1954, à 15 heures,
à la Salle Tissot, Lausanne*

Cette séance, qui rencontra le plus vif succès — la Salle Tissot était pleine — débuta, selon un ordre du jour devenu traditionnel, par l'admission de nouveaux membres : M^{me} Marie Bovey, M. Michel Logoz et M. Georges Pidoux, tous trois à Lausanne, M. Henri Reymond, à Denges.

M. Louis Junod, président, donna ensuite la parole à M. René Joffroy, archéologue à Châtillon-sur-Seine, qui parla de *La sépulture princière de Vix (Côte d'Or)*. M. Joffroy, on le sait, a effectué récemment une découverte sensationnelle ; il a trouvé, en plein champ, la demeure funèbre d'une princesse gauloise décédée il y a vingt-cinq siècles, tombeau contenant de nombreux objets de très grande valeur et notamment une amphore aux dimensions imposantes, dont les anses sont ornées de têtes de Gorgones. En termes simples et précis, M. Joffroy sut nous faire partager l'anxiété et la joie de la découverte. Son exposé était illustré de forts beaux clichés en couleurs.

E. G.